RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2021

Conseil Municipal
3 mars 2021

PREAMBULE

Depuis la loi « Administration Territoriale de la République » (ATR) du 6 février 1992, la tenue d'un débat d'orientations budgétaires (DOB) s'impose aux communes et plus généralement aux collectivités dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif.
Première étape du cycle budgétaire annuel des collectivités locales, le DOB est un document essentiel qui permet de rendre compte de la gestion de la ville et qui précise les orientations souhaitées dans le cadre des budgets à venir.

Objectifs du DOB :

- Echanger sur les orientations budgétaires de la collectivité.
- Informer sur la situation financière de celle-ci.

Dispositions légales : contexte juridique :

Le DOB est une étape obligatoire dans le cycle budgétaire des régions, des départements, communes de plus de 3 500 habitants, des EPCI et syndicats mixtes comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (Art. L.2312-1 du CGCT pour les communes).
Toute délibération sur le budget qui n'a pas été précédée d'un tel débat est entachée d'illégalité.

Délibération :

Obligatoire, elle permet de prendre acte de la tenue du DOB et de prémunir les collectivités contre un éventuel contentieux engagé par un tiers devant une juridiction administrative?

Compte-rendu de séance et publicité :

Le DOB est relaté dans un compte rendu de séance. Dans un délai de 15 jours suivant la tenue du DOB, celui-ci est mis à la disposition du public à la Mairie. Le public doit être avisé de cette mise à disposition par tout moyen : site internet, publication… Afin de permettre aux citoyens de disposer d'informations financières claires et lisibles, le rapport adressé aux organes délibérant à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires de l'exercice doit être mis en ligne sur le site internet de la collectivité, lorsqu'il existe, dans un délai d'un mois après leur adoption (Décret n°2016-834 du 23/06/2016). Le rapport est transmis par la commune au président de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont elle est membre dans un délai de quinze jours à compter de son examen par l'assemblée délibérante.

Contenu du DOB :

L'article D. 2312-3 du Code Général des Collectivités territoriales, créé par le décret n°2016-841 du 24 juin 2016, précise les éléments du Rapport d'Orientation Budgétaire.

A. – Le rapport prévu à l'article L. 2312-1 comporte les informations suivantes :

- 1° **Les orientations budgétaires** : évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement précisant les hypothèses d'évolution retenues en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions et les principales évolutions relatives aux relations financières entre la commune et l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont elle est membre.
- 2° **La présentation des engagements pluriannuels** : programmation d'investissement avec une prévision des dépenses et des recettes. Le rapport présente, le cas échéant, les orientations en matière d'autorisation de programme.
- 3° **Des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget** en précisant le profil de l'encours pour la fin de l'exercice.
- Les orientations visées aux 1°, 2° et 3° devront permettront d'évaluer l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute, d'épargne nette et de l'endettement à la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

B. – Dans les communes de plus de 10 000 habitants, informations complémentaires :

- 1° **la structure des effectifs ;**
- 2° **les dépenses de personnel** avec les éléments sur la rémunération tels que les traitements indiciaires, les régimes indemnitaires, les nouvelles bonifications indiciaires, les heures supplémentaires rémunérées et les avantages en nature ;
- 3° **la durée effective du travail** dans la commune.
- Il présente en outre l'évolution prévisionnelle de la structure des effectifs et des dépenses de personnel pour l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.
- Ce rapport peut détailler la démarche de gestion prévisionnelle des ressources humaines de la commune.
- Ce rapport peut s'appuyer sur les informations contenues dans le rapport sur l'état de la collectivité prévu au dixième alinéa de l'article 33 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

AVERTISSEMENT

Les données pour les années 2017 à 2019 sont issues des comptes administratifs de la commune, adoptés en Conseil municipal, déclarés conforme aux comptes de gestion du comptable, validés par le contrôle de légalité de la Préfecture de la Haute-Garonne.

Les données 2020 sont issues du compte administratif 2020, conforme au compte de gestion 2020 du comptable transmis avec la convocation du conseil municipal du 3 mars 2021 et présenté en séance.
Elles figurent en annexe du présent rapport.

Les prospectives ont été réalisées en fonction des informations législatives et réglementaires connues à ce jour.

Enfin, les éléments de présentation du contexte économique européen et national, ainsi que ceux de la loi de finances 2021 sont issus des études et analyses réalisées par la Banque Postale et la Caisse des Dépôts.

SOMMAIRE

I. RETROSPECTIVE **P 5**

A. Compte administratif 2020 P 6

1. La balance générale du Compte Administratif P 6
2. Les résultats de fonctionnement P 7
3. Les résultats d'investissement P 8
4. Epargne nette et fonds de roulement 2020 P 9
5. Impact de la crise sanitaire sur le Compte Administratif 2020 P 10

B. Analyse rétrospective 2017 – 2020 P 11

1. Les recettes de fonctionnement P 11
2. Les dépenses de fonctionnement P 12
3. Masse salariale P 13
4. Les investissements P 14
5. Les grandes masses financières : Epargne P 15
6. Les grandes masses financières : fonds de roulement et dette P 16

II. ORIENTATIONS **P 17**

A. Contexte et Environnement du budget 2021Volet Collectivités Territoriales de la loi de Finances 2021 P 18

B. Eléments de prospective 2021 – 2023 P 19

1. Les principes de gestion pour 2021 P 19
2. La construction du budget primitif 2021 - Fiscalité P 20
3. La construction du budget primitif 2021 – Section de fonctionnement P 21
4. La construction du budget primitif 2021 – Section d'investissement P 22
5. Le Plan Pluriannuel d'Investissement et son financement P 23

L'essentiel **P 24**

Annexes

Extrait du Compte administratif 2020 et annexes

I.RETROSPECTIVE

Le compte administratif 2020

		DEPENSES 2020	RECETTES 2020
REALISATIONS DE L'EXERCICE	FONCTIONNEMENT	9 912 964,33 €	10 663 967,80€
	INVESTISSEMENT	3 258 502,03 €	2 834 758,58 €
		+	+
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	REPORT DE FONCTIONNEMENT (002)		1 000 000,00 €
	REPORT DE L'INVESTISSEMENT (001)		1 449 674,12 €
		=	=
	TOTAL (Réalisations et Reports)	**13 171 466,36 €**	**15 948 400,50 €**

		DEPENSES 2020	RECETTES 2020
RAR à reporter en N+1	FONCTIONNEMENT	- €	- €
	INVESTISSEMENT	121 951,10 €	
	Total des restes à réaliser à reporter en N+1	121 951,10 €	
		+	+
RESULTAT CUMULE	FONCTIONNEMENT	9 912 964,33 €	11 663 967,80 €
	INVESTISSEMENT	3 380 453,13 €	4 284 432,70 €
		=	=
	TOTAL CUMULE	**13 293 417,46 €**	**15 948 400,50 €**

La balance générale constatée au Compte Administratif 2020 fait apparaître :

- un **excédent** de la section de fonctionnement **751 003,47 €**,
- un **déficit** de la section d'investissement **de 423 743,45 €**.

Avec la prise en compte des excédents cumulés des années précédentes, **le résultat de clôture de la balance générale 2020 est de 2 776 934 ,14 €**.
Avec l'intégration des restes à réaliser (opérations engagées en 2020 mais non soldées à la clôture des comptes 2020),
le résultat cumulé est de 2 654 983,04 €.

Le compte administratif 2020

Les résultats de fonctionnement

Recettes Réelles
10 646 879,42 €
- 0,057 % par rapport au CA 2019
974,45 €/habitant
(moyenne nationale strate 1 284 €)

Recettes de fonctionnement par rapport au BP 2020 : supérieures de 550 k€

- Taxe additionnelle aux droits de mutation, supérieure de près de 116 k€ aux prévisions budgétaires
- Redevances et droits des services scolaires et périscolaires + 135 k€ du fait d'une prévision initiale prudente au budget 2020 liée au contexte sanitaire
- Fiscalité perçue, plus élevée que celle envisagée par les services fiscaux en début d'année, pour environ 120 k€, *(les bases définitives ont été notifiées en 12/2020)*
- Prestations de la CAF qui sont de 55 k€ supérieures aux attentes
- Subventions perçues non prévues

Dépenses Réelles
9 427 652,32 €
- 0,52 % par rapport au CA 2019.
861,95 €/habitant
(moyenne nationale strate 1 087 €)

Dépenses réelles de fonctionnement par rapport au BP 2020 : inférieures de 400 k€

- Maîtrise des charges courants hors personnel) qui sont inférieures de 277 k€ aux prévisions du BP 2020. En diminution de 8,8 % par rapport au CA 2019
- Masse salariale en évolution de 2,7 % par rapport au CA 2109
- Appel de fonds du SDEHG non finalisé, laissant un crédit de 119 k€

Les résultats d'investissement

Dépenses
3 258 502,03 €
298 €/habitant

Dépenses d'investissement :

Taux de réalisation de **79,30 %,** hors opération « Acquisition de terrains »

Comme en 2019, l'investissement le plus important est la réhabilitation de l'espace Alex Jany, pour laquelle une AP/CP a été votée.
En 2020, plus de 1,401 M€ de travaux ont été réalisés sur une opération totale de 2,5 M€ TTC.

Recettes
2 834 758,58 €

Recettes d'investissement :

316 k€ de subventions, essentiellement du Conseil Départemental
273 k€ de FCTVA
Emprunt d'1 M€ a été contracté au taux fixe de 0,49% sur 15 ans.
Mobilisation de 763 K€ sur ressources propres.

Epargne nette et fonds de roulement

EPARGNE DE GESTION *(RRF – DRF)*	**1 219 227**
- Intérêts de la dette	*451*
EPARGNE BRUTE	**1 218 775**
- Capital de la dette	*71 803*
EPARGNE NETTE	**1 146 972**

- L'épargne nette est de 1 146 972 € au compte administratif 2020.

Fonds de roulement en début d'exercice	**3 212 771**
RESULTAT D'EXERCICE	**- 423 743**
Fonds de roulement en fin d'exercice	**2 789 027**

- Le maintien d'un niveau d'investissement élevé, essentiellement financé par autofinancement amène à un résultat global de l'exercice déficitaire de 423 743 € et détermine le fonds de roulement de la commune en fin d'année 2020 à 2 789 027 €.

Impact de la crise sanitaire sur le Compte Administratif 2020

Une crise sanitaire anticipée dans le Budget Primitif 2020 et avérée sur le Compte Administratif 2020

En dépenses de fonctionnement :

En supplément :

Matériel : + 65 K€
Prestations : + 20 K€
Personnel : + 15 K€

Non réalisation :

Repas cantine non commandés auprès de notre fournisseur du 15 mars au 20 juin
Annulation des spectacles
Fêtes et cérémonies annulées

En recettes de fonctionnement :

En supplément :

Remboursement de salaire sur personnel d'animation

Non réalisation :

Pertes de recettes de restauration, des activités péri et extra scolaires entre mi-mars et juin 2020, et des activités socio-culturelles pour un montant total estimé à 250 K€ ;

Les recettes – Vue d'ensemble

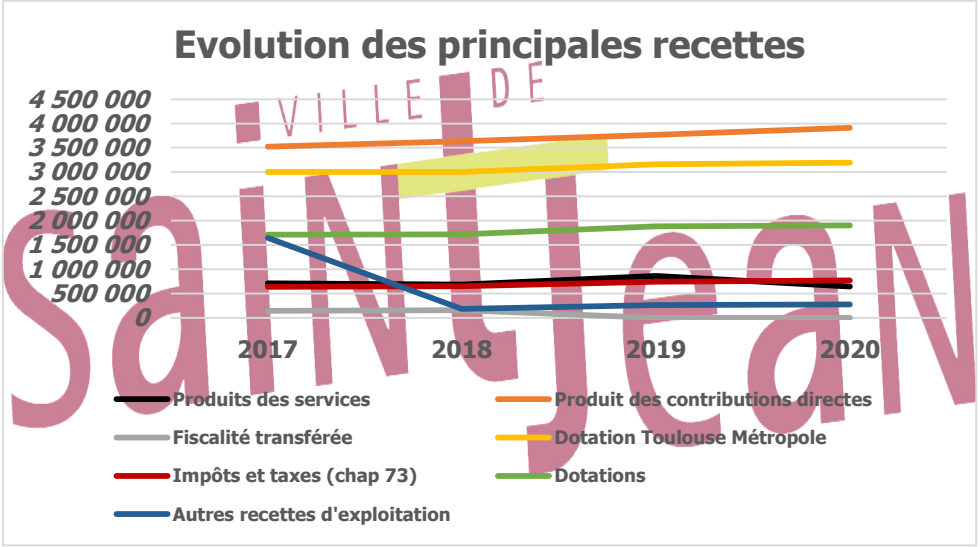

Après plusieurs années d'érosion liée à la forte baisse des dotations de l'Etat, puis à une légère augmentation, les recettes réelles de fonctionnement de la commune se stabilisent.
La particularité de l'exercice 2020 réside dans le contexte sanitaire qui impacte les recettes de « produits des services » avec – 28,6% par rapport à 2019.
Cependant, certaines évolutions sont pérennes :

- l'évolution constante de la taxe additionnelle aux droits de mutation qui a augmenté de 9,43 % entre 2018 et 2020.
- un dynamisme de la fiscalité, depuis 2017, alors que les taux n'ont pas été modifiés, complété par des compensations stables
- une participation de la CAF de plus de 753 k€ et léger fléchissement par rapport à 2019.

L'érosion de la dotation forfaitaire de l'Etat se poursuit avec – 50 K€ entre 2019 et 2020. La perte totale de DGF sur la période de 2017 à 2020 est de 131 K€ et de plus de 500 K€ entre 2015 et 2020.

En 2020, les recettes réelles de fonctionnement étaient plus élevées qu'en 2017 (hors cession) et 2018, et identiques à 2019.

Cette dynamique permet à la commune d'assurer les services publics nécessaires aux Saint-Jeannais et de soutenir également les forts investissements consentis pour l'amélioration des équipements.

RECETTES REELLES	
2017	**11 316 905***
2018	**9 986 791**
2019	**10 652 928**
2020	**10 646 879**

** Dont 1 510 K€ de cession*

Les dépenses de fonctionnement – Vue d'ensemble

En 2020, les **dépenses réelles de fonctionnement** ont fléchi de – 0,52 % par rapport à 2019 et de 0,9 % depuis 2017, alors que l'inflation cumulée pour la période 2017 – 2020 est de 4,22 %.

Concernant les charges courantes hors personnel , elles ont globalement baissé de 4,1 % entre 2017 et 2020. Les mesures d'économies d'énergie mises en œuvre ont permis de baisser les dépenses d'énergie de 1,8% en 4 ans.

Enfin, il est important de noter que depuis 2017, l'enveloppe de subventions aux associations est restée stable, alors que celle du CCAS est variable en fonction des années.

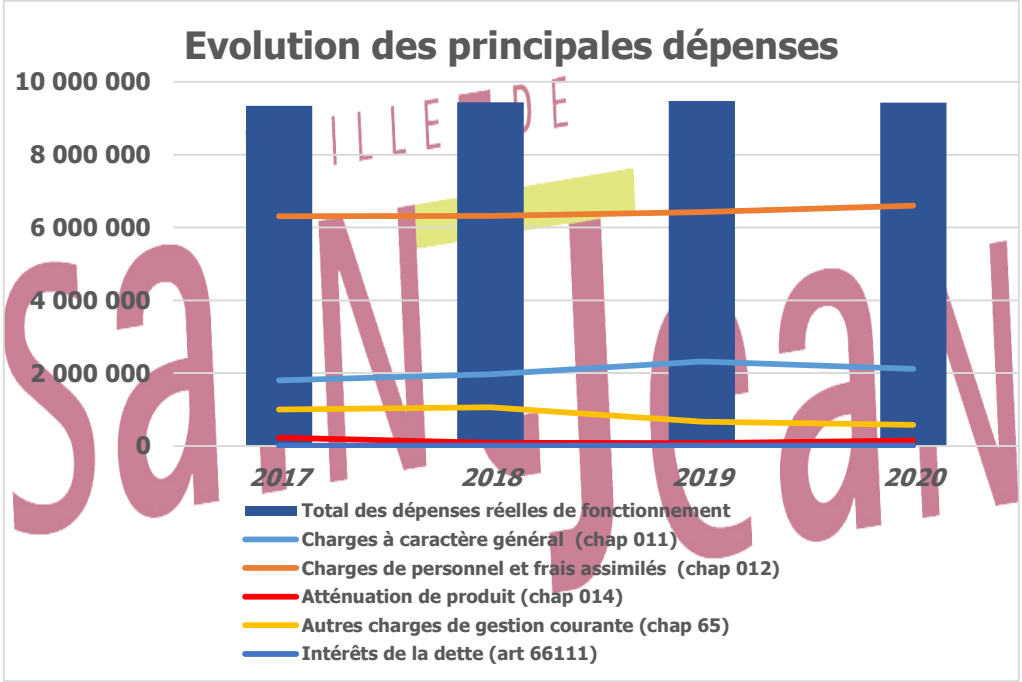

DEPENSES REELLES	
2017	**9 344 913**
2018	**9 440 176**
2019	**9 477 013**
2020	**9 427 652**

Masse salariale

En 2020, la **masse salariale** représente 69,96 % des dépenses réelles de fonctionnement de la commune et s'élève à 6 595 453 €.
Elle est en hausse de 2,7 % par rapport au CA 2019.

Globalement, les effectifs de la commune restent stables depuis 2017 avec 203 agents rémunérés au 31 décembre 2020. Les effectifs contractuels sont en augmentation sur 2020 afin de pallier aux remplacements dans le cadre de la crise sanitaire.
En équivalent temps plein, les effectifs représentent 182 postes sur l'exercice 2020.

Au 31/12	2017	2018	2019	2020
Agents titulaires et stagiaires	**138**	**132**	**139**	**132**
ETP effectifs permanents	*131,29*	*125,66*	*131,90*	*126,01*
Agents contractuels	65	66	62	71
Effectif complet	**203**	**198**	**201**	**203**

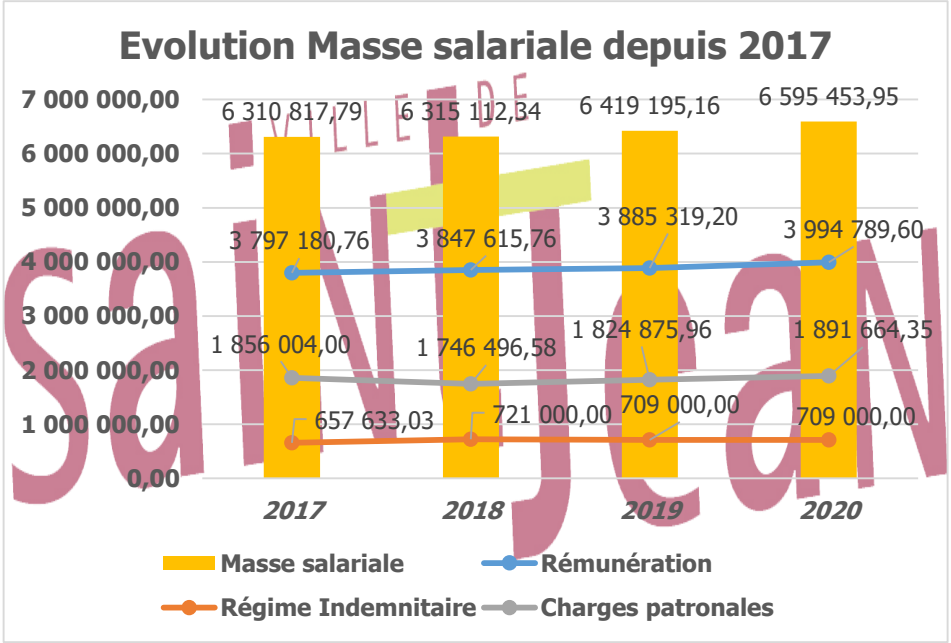

Les investissements

Depuis 2017, la commune a réalisé près de **10,76 millions d'€uros de dépenses d'équipements** cumulées, hors remboursement du capital des emprunts, soit **989€/habitant sur la période et 247€/habitant** en moyenne annuelle.

Après une accélération des dépenses en 2016 et 2017 avec la réalisation du projet « les Granges », une pause a été observée au cours de l'exercice 2018.

2019 et 2020 ont vu une reprise des dépenses d'équipements avec les principales opérations suivantes :
- la réhabilitation de l'espace Alex Jany,
- les travaux de réaménagement des services techniques,
- l'acquisition de biens au 84 et 90 route d'Albi,
- des travaux d'aménagement des cantines pour l'accueil des selfs.

Ces dépenses d'investissement ont été financées,
sur la période 2017–2020, à hauteur de :
- 15 % par le FCTVA,
- 18 % par des subventions,
- 9 % par l'emprunt
- 57,33 % par l'autofinancement et le fonds de roulement.

Un emprunt a été réalisé en fin d'exercice 2020.

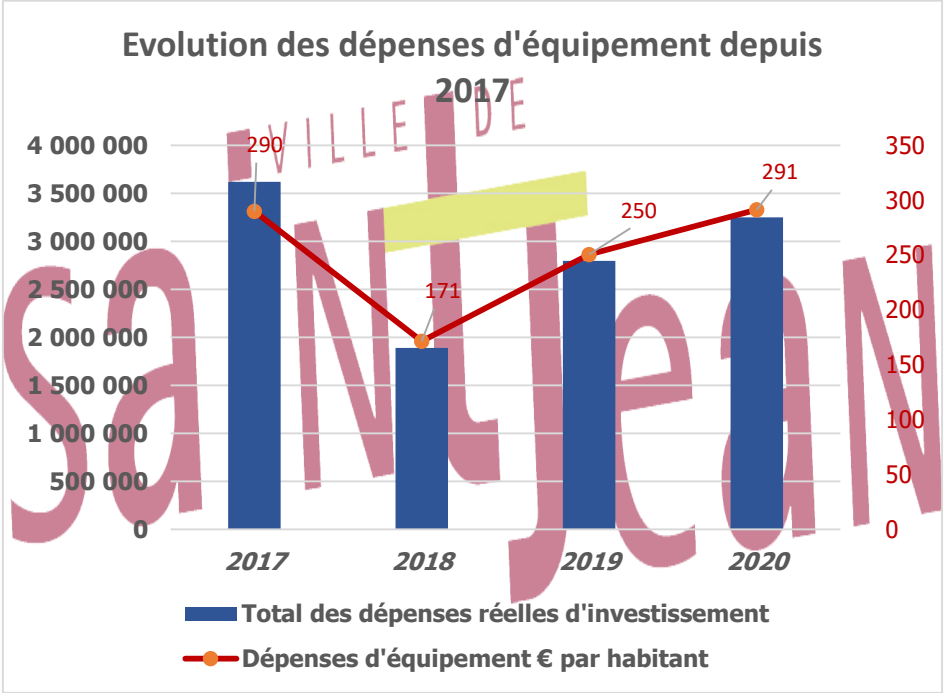

Les grandes masses financières : l'épargne

Le niveau d'épargne de 2020 dépasse 1 M€ pour s'établir à 1 146 972 €

Après plusieurs années où le niveau d'épargne a été maintenu par une maîtrise forte des dépenses, 2018 marque un tournant. En effet, le niveau d'épargne a été soutenu par le dynamisme des recettes.

Cette tendance s'est poursuivie en 2019 et 2020, alors que les dépenses de la collectivité sont restées stables. C'est ce double effet qui fait augmenter fortement le niveau d'épargne de la commune.

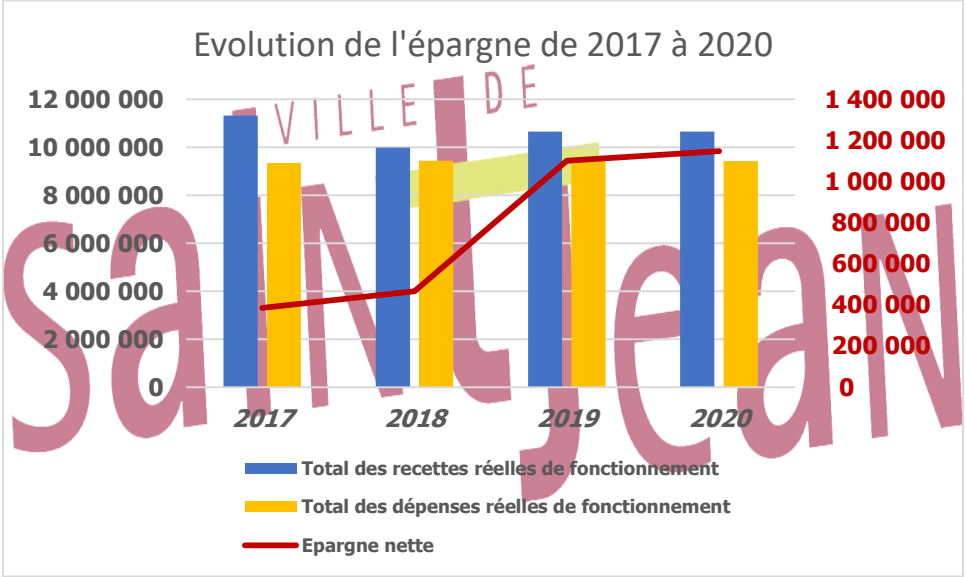

En 2018, l'épargne nette a couvert, pour la première fois depuis 2014, plus du ¼ du montant des investissements que la commune a réalisés.
En 2019, la part de l'autofinancement des investissements est de 41 %, ce qui permet de préserver la trésorerie de la commune pour les investissements futurs.
En 2020, le taux de couverture des investissements est de 36,19%.

	2017	2018	2019	2020
Dépenses d'équipement	**3 060 542**	**1 810 422**	**2 724 367**	**3 258 502**
Epargne nette	**384 967**	**466 215**	**1 101 352**	**1 146 972**
Taux de couverture	**12,58%**	**25,75%**	**40,43%**	**36,19 %**

Analyse rétrospective 2017 - 2020

Les grandes masses financières : fonds de roulement et dette

Au cours de la période, la commune a financé son programme d'investissement majoritairement sur ses fonds propre. De ce fait, le fonds de roulement a diminué de 63 % depuis 2017 : -1,643 M€ pour 10,76 M€ d'investissements réalisés.

Avec 2,78 M€ de fonds de roulement, les capacités d'investissement de la commune sont maintenues.

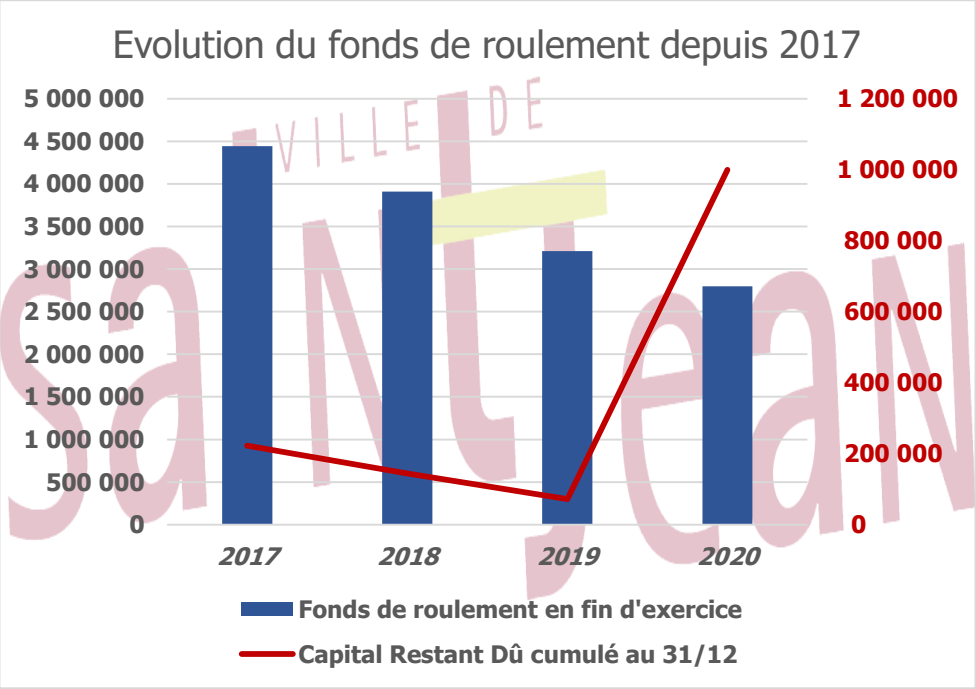

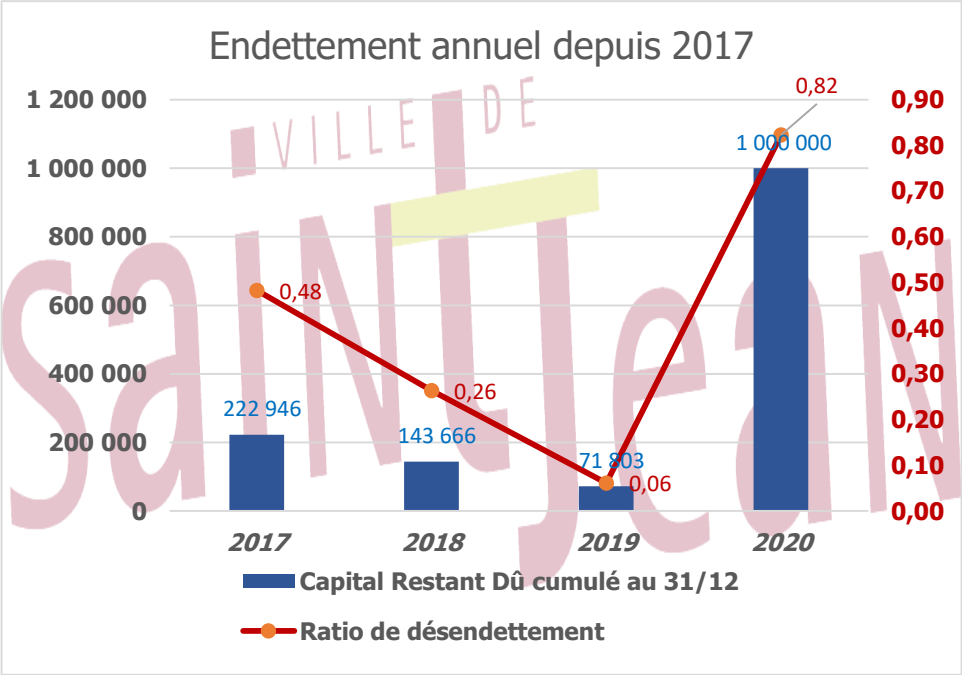

Au 31 décembre 2020, la dette de la commune est de 1M€, soit 92 €/habitant. Ce montant correspond au nouvel emprunt contracté en fin d'exercice 2020. La dette de la commune était éteinte au cours de l'exercice.

La capacité de désendettement est nettement inférieure à 1 année et s'établit à 0,82 an.

II. ORIENTATIONS

Principaux éléments du volet Collectivités Territoriales de la loi de Finances 2021

Stabilité des dotations en 2021 :

- 53,93 Md€ de concours financiers aux collectivités territoriales dans le PLF 2021.
- Stabilité des dotations d'investissement avec 2 Md€ pour les Dotations d'Equipement des Territoires Ruraux (1,046 Md€), Dotations de Soutien à l'Investissement Local (570 M€), Dotation Politique de la Ville (150 M€) ;
- FCTVA : 6,546 Md€ de Fonds de Compensation de TVA.

en 2021, automatisation pour les collectivités en régime de versement dit d'année « n », en 2022 pour celles qui sont en « n+1 » et en 2023 pour celles en « n+2 ».

Poursuite de la réforme de la fiscalité locale avec la suppression du premier 1/3 de taxe d'habitation (30 %) pour les 20 % de contribuables les plus aisés à compter de 2021 (2,4 Md€).

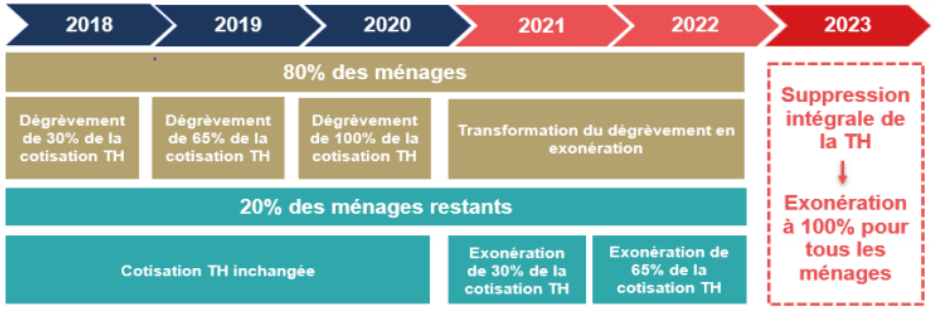

Plan de relance
4 Md€ en 2021 dont 1 Md€ de crédits dédiés à la rénovation thermique des bâtiments communaux et départementaux

Perspectives au niveau des ressources humaines (dispositions de l'Etat)

Mesures générales :
Gel du point d'indice de la FP - augmentation du SMIC au 01/01 : 10.23 €+1.1%
Mesures catégorielles :
Revalorisation indiciaires des catégories C, une partie des A (attaché principal et EJE)

Eléments de prospective 2021 - 2023

Les principes de gestion pour l'exercice 2021

- **Prudence** au regard des incertitudes liées à la persistance de la crise sanitaire et aux impacts de la réforme de la fiscalité locale.
- **Continuité** avec le respect des décisions de gestion prises en 2016.

En Investissement

- Maintien d'un haut niveau d'investissement
- Gestion patrimoniale en continu
- Poursuite de la recherche systématique de financements
- Recours raisonné à l'emprunt

En Fonctionnement

- Maitrise des dépenses de gestion courante
- Gestion optimisée de la masse salariale
- Maintien des marges de manœuvres et des chaines d'épargnes

La construction du budget 2021 – Fiscalité

Taxe d'habitation
Exonération totale pour 65% des Saint-Jeannais
Exonération de 30% pour le reste des Saint-Jeannais
La commune ne perçoit plus les recettes de la TH qui sont cependant compensées à l'€uro près.

Taxe foncière
Suppression de la part départementale (21,9%)

Recommandation : pour 2021, sera compensé l'ensemble du panier fiscal de la TH. Pour la commune ,il conviendrait donc de prévoir un produit de TFB qui correspond au panier fiscal de la TH 2020 + montant TFB 2020 + revalorisation globale de +0,5%

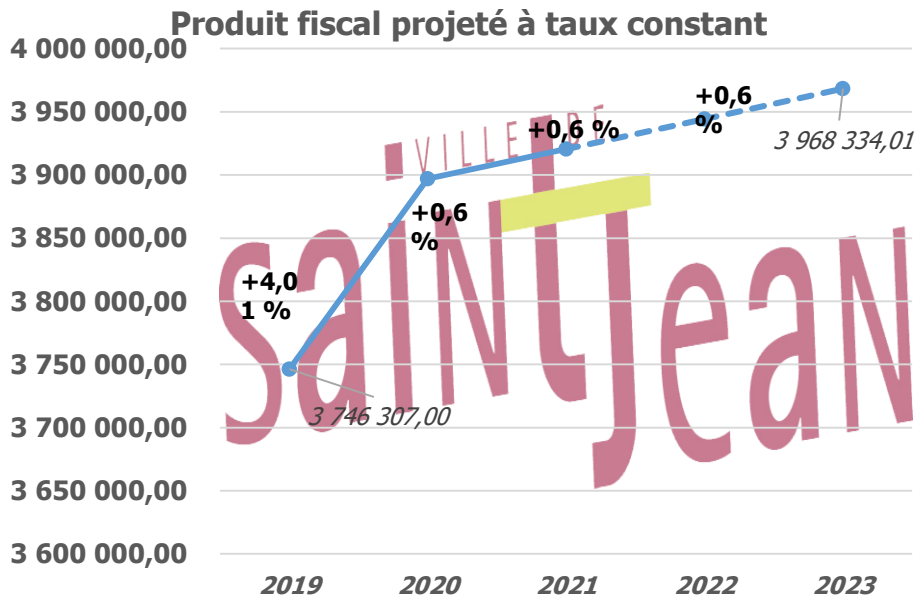

Eléments de prospective 2021 - 2023

La construction du budget 2021 – Section de fonctionnement

Les perspectives d'évolution des recettes de fonctionnement prévoient un ralentissement de la progression des ressources :

- revalorisation du produit fiscal avec un ralentissement des rendements habituellement constatés du fait de la réforme de la taxe d'habitation
- stabilisation voire érosion de la dotation forfaitaire puisqu'elle prend en compte l'évolution de la population mais aussi l'évolution du potentiel fiscal de la commune depuis 2020 (- 50 000 €)
- Les activités péri et extra scolaires et les activités culturelles n'ont pas retrouvé un rythme normal en ce début d'exercice 2021, un impact identique à celui de 2020 est envisagé pour 2021(constaté au CA 2020)
- baisse envisagée des droits de mutation, suite à la période de crise sanitaire, d'environ 200 000 € par rapport au CA 2020;

Concernant **les dépenses de fonctionnement**, elles prennent en compte :

- les pénalités « loi SRU » à hauteur de 41 000 €
- une stabilisation du fonds de péréquation FPIC, aux alentours de 75 000 €
- le maintien des enveloppes de participation au SDEHG, au CCAS et de subventions aux associations
- une augmentation de la masse salariale d'environ 2 % par rapport au CA 2020.

Les principales évolutions de la **masse salariale** seront :

- remplacements des personnels pour faire face aux contraintes liées à la crise sanitaire,
- rémunération en année pleine du nouveau DGS (Rémunération de l'ancien DGS jusqu'en septembre 2020)
- coût des différents arrêts de travail avec un impact fort des mesures liées à la COVID-19 en plus des arrêts plus « classiques »
- revalorisation indiciaires des catégories C, une partie des A (attaché principal et EJE)

La construction du budget 2021 – Section Investissement

Les investissements prévisionnels définis pour 2021 sont :

- la réalisation d'un restaurant scolaire à l'école Joséphine Baker, ainsi que le réaménagement des extérieurs et de 3 classes, pour une enveloppe estimée à 2,4 M€ HT
- la rénovation de la toiture et de l'éclairage du Tennis
- la réalisation du Club Ados
- la réfection de l'aire de jeux du Lac
- la réalisation de 2 classes et l'extension de la cantine dans le groupe scolaire Marcel Langer
- la réfection de la toiture de l'église et l'équipement du cimetière.
- L'équipement numérique des écoles.

Dans cette perspective, et au regard des investissements à réaliser, il est nécessaire de faire appel à l'emprunt pour limiter la consommation de la trésorerie de la commune et préserver ainsi un fonds de roulement permettant d'assurer la poursuite des investissements.

En outre, la poursuite de recherche de subventions reste le facteur déterminant pour y parvenir :

- en utilisant toutes les nouvelles opportunités du plan de relance de l'Etat, les financements européens mais aussi les financements ponctuels en instituant une veille sur les différents appels à projet proposés (Ex: Appel à manifestation d'intérêt - plate forme jeunesse, Ecole numérique, Trames verte et bleues régionales, Programme régional no watt…) ;
- en bâtissant des plans de financement à taux maximal (80 % part financeurs publics) chaque fois que possible.

Le FCTVA attendu sera de 360 K€ pour 2021 généré par les dépenses d'investissement de l'exercice 2019.

Le Plan Pluriannuel d'Investissement et son financement

Investissements prévisionnels définis pour la période 2022–2023

- Réalisation d'un équipement polyvalent estimé à horizon 2022
- Réhabilitation de l'école Marie-Louise Dissard dès 2023
- Projet cœur de ville
- Entretien continu du patrimoine communal

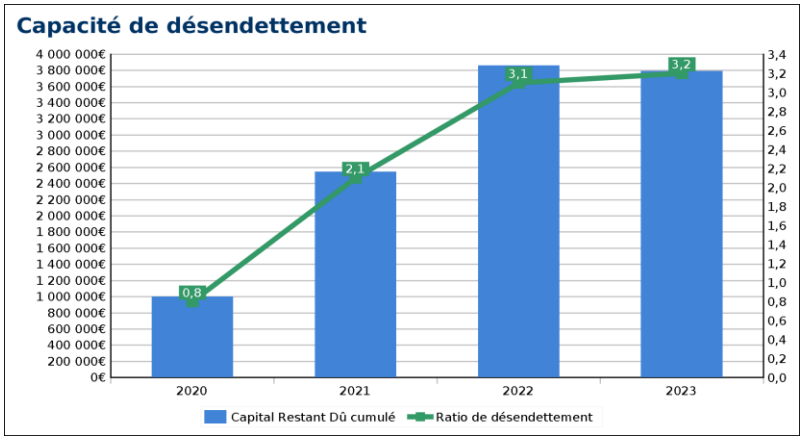

1- Recours à l'emprunt prévisible sur 3 ans…

Le taux d'endettement de la commune passerait, au maximum, à 3,4 ans en 2023.

2- …minoré par une démarche active de recherche de financements auprès des partenaires publics traditionnels, notamment la Région Occitanie en charge de la gestion des Fonds Européens.

La capacité d'autofinancement reste préservée, tout comme celle d'emprunt.

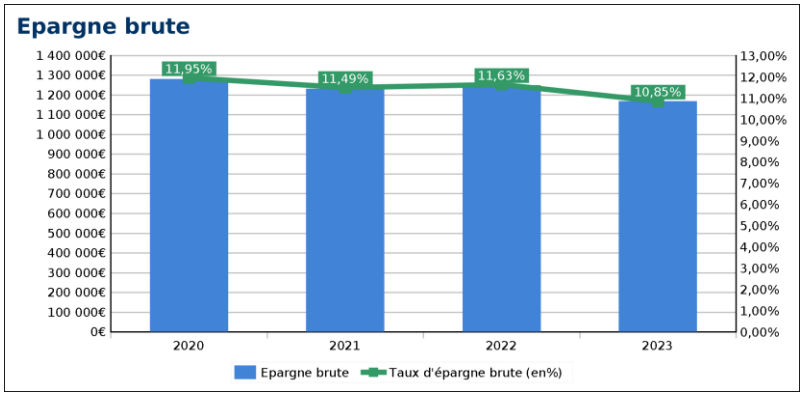

V. L’essentiel

- **Résultats du Compte Administratif 2020** supérieurs aux objectifs fixés lors du budget primitif d’environ 750 000 € ,

- **Autofinancement net dégagé** à hauteur de 37 % des investissements réalisés.

- **Dynamique des recettes communales malgré la crise sanitaire.**

- **Efforts de gestion** réalisés ces dernières années permettent d’absorber les conséquences de cette crise tout en continuant d’assurer les services publics locaux.

- **Budget de fonctionnement maitrisé et stratégie de recherche de subventions**

MERCI DE VOTRE ATTENTION